



REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de Dions

Compte rendu du Conseil municipal du 02 septembre 2016

Le deux septembre de l'an deux mil seize, à vingt heures trente-sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Dions s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présence de Mr le Maire Jean VERDALLE, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : Julien AUBONNET, Jérôme BOUCOIRAN, Patrick CHABERT, Charles DESANLIS, Marceau FRICON, Marc GIBERT, Nicole RAYMOND, Sébastien ROUQUETTE, Jacky SERODY, Jean VERDALLE, Joffrey VEDRINES, André VINCENT
Absents : Bernard BOURDON, Madeleine FOURNIOL
Procurations : de Mickaël MICUCCI à Joffrey VEDRINES

Secrétaire de séance : Marc GIBERT

Début de séance : 20h37.

Approbation du compte-rendu et du PV du conseil du 12 juillet 2016. Avis favorable à l'UNANIMITE

DELIBERATIONS

- Délibération portant sur la réintégration réglementaire de M. Claude Couderc, fonctionnaire des collectivités territoriales, sur un à plein temps à compter du 1^{er} octobre 2016.
UNANIMITE
- Délibération portant sur le recrutement en contrat à durée déterminée à temps partiel (24 heures) de M. Saus-sine pour la période du 5 au 30 septembre 2016 sur le mi-temps vacant de M. Couderc, titulaire du poste
UNANIMITE
- Délibération portant sur le déclassement de la RD 22 entre La Calmette et la RD225 ; cession de cette portion à la commune de Dions. Le maire précise la demande du Conseil départemental rendant communale la partie de route entre la RD225 et La Calmette située sur le territoire des deux communes. La Calmette a donné son accord. Des compensations sont demandées. Un conseiller considère que cela alourdira les charges de la Commune.
POUR : 9 CONTRE : 2 ABSTENTIONS : 2.
- Délibération portant sur la mise à disposition du Temple dans le cadre du festival de jazz de Nîmes métropole pour un spectacle destiné aux jeunes le 10 octobre et autorisant le maire à signer la convention avec Nîmes métropole. La convention renforce les mesures de sécurité dans le cadre du plan Vigipirate.
UNANIMITE
- Délibération portant engagement de réaliser les travaux d'installation d'un passage surélevé à l'entrée de la contre allée RD 22 pour lesquels une subvention de 7 596€ a été accordée au titre du produit 2015 des amendes de police en matière de circulation routière.
UNANIMITE
- Délibération portant sur l'élargissement du périmètre de la communauté d'agglomération de Nîmes métropole à 12 communes de Leins Gardonnenque et la composition du nouveau conseil communautaire
UNANIMITE
- Délibération autorisant le maire à recruter des intervenants pour assurer les activités périscolaires à l'école à raison de 3h maximum par semaine (3 intervenants)
UNANIMITE

Séance levée à 22h30.

Le maire
Jean VERDALLE

